

Bourgogne

Nièvre



Premières tendances structurelles

recensement agricole 2010

6 900 personnes dans la production agricole

Entre 2000 et 2010, la Nièvre perd 21 % de ses exploitations agricoles, tandis que la surface occupée par l'agriculture est presque stable. Les 3 500 exploitations recensées se sont encore agrandies. Avec en moyenne 106 hectares par exploitation et 67 vaches allaitantes par élevage, la Nièvre est le premier département bourguignon pour la taille de ses exploitations et le premier département français pour la taille de ses troupeaux allaitants.

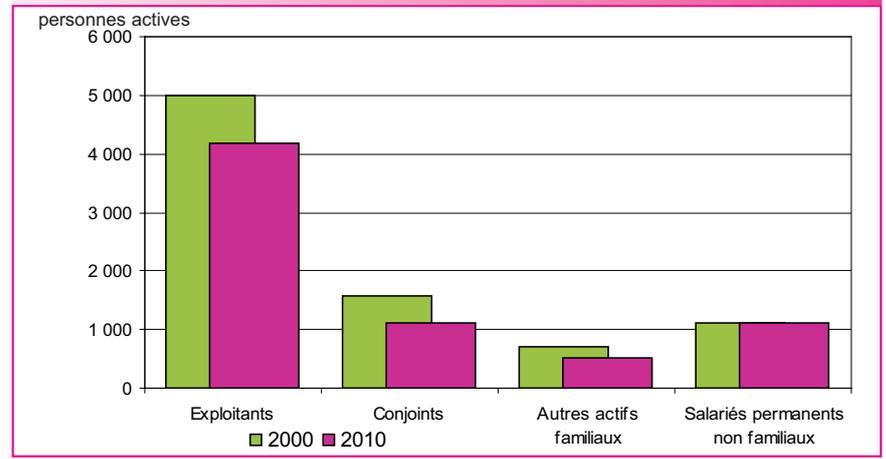
La population active agricole diminue de 18 %.

Les 6 900 actifs permanents dont 4 150 exploitants représentent 5 100 unités de travail annuel.

En 2010, 6 900 personnes travaillent de façon permanente, à temps plein ou partiel sur les exploitations agricoles nivernaises. Depuis 2000, le nombre d'actifs agricoles a diminué de 18 %, soit un peu moins qu'en Bourgogne (- 20 %). Avec 84 % des actifs issus de la famille des exploitants contre 79 % en Bourgogne, le travail agricole demeure familial. Les 4 150 exploitants constituent le pilier de cette main-d'œuvre. Ils fournissent les deux tiers de la force de travail. En revanche, la participation du reste de la famille se réduit et ne constitue plus que 13 % des effectifs contre 19 % en 2000. Cette baisse est marquée pour les conjoints non exploitants travaillant sur l'exploitation (- 30 %), même si elle demeure inférieure à celle observée en Bourgogne (- 41 %). Néanmoins, ces contributions familiales sont mieux reconnues : 7 % des membres actifs de la famille, hors exploitants, en sont salariés, soit une hausse de 22 %. Contrairement aux autres départements bourguignons, la baisse des actifs familiaux n'a pas entraîné d'augmentation de l'emploi salarié hors

cadre familial. On dénombre 1 100 salariés permanents, soit autant qu'en 2000. Ils fournissent désormais 17 % du travail contre 14 % en 2000. Cependant, cette évolution des effectifs varie selon l'orientation des exploitations : fortement positive dans les exploitations viticoles (+ 30 %), elle chute dans les exploitations de grandes cultures (- 22 %) et de « polyculture-polyélevage » (- 11 %). La main-d'œuvre occasionnelle ou saisonnière a diminué de 9 %. Elle ne représente que 4 % du travail et intervient surtout dans les exploitations viticoles (27 %) et la production de bovins viande (23 %). Les prestataires externes, entreprises de travaux agricoles et Cuma interviennent pour 1 % du travail, deux fois plus qu'en 2000. Au total, les actifs agricoles fournissent un travail équivalent à 5 100 UTA (unité de travail annuel). Le nombre d'UTA par exploitation, stable depuis 2000, est inférieur à celui de la Bourgogne (1,5 UTA contre 1,7). En 2010, il faut 1,4 UTA pour mettre en valeur 100 hectares contre 1,7 en 2000.

La population active demeure familiale



Source : Agreste - Recensements agricoles



Avec 20 % de femmes exploitantes, la Nièvre est le département bourguignon dont le taux de féminisation des exploitants est le plus faible.

10 % des exploitations (les plus grandes) contribuent à 40 % du potentiel de production du département.

14 % du vignoble est vendangé à la main (45 % sur la région).

■ Un recensement tous les dix ans sur l'ensemble du territoire français, des comparaisons nationales et internationales

■ Les données portent sur la campagne 2009-2010.

■ À partir d'octobre 2011, Agreste Bourgogne titre sur chaque département, puis sur les installations et l'élevage.

■ Disponible sur internet par commune :
Cartographie interactive
Données de cadrage
Données détaillées

Suivez l'actualité du recensement sur :
www.agreste.agriculture.gouv.fr
et sur
www.draaf.bourgogne.agriculture.gouv.fr

3 500 exploitations en 2010

En 2010, la Nièvre compte 3 500 exploitations, soit 17,1 % du total Bourgogne et 0,7 % du total France métropolitaine. En 10 ans, un peu plus de 900 ont disparu, moins de deux sur trois en quarante ans. Depuis 2000, ces disparitions ont concerné en majorité les petites exploitations. Leur nombre a diminué de 37 % (40 % au niveau régional). Par contre, les exploitations ayant un potentiel de production supérieur à 25 000 euros ne baissent que de 12 %, moins qu'au niveau régional (- 15 %). Ces 2 500 moyennes et grandes exploitations représentent désormais 73 % de l'ensemble : elles contribuent à 98 % de la production agricole potentielle régionale et occupent 96,5 % de la superficie agricole. Les grandes exploitations dont le potentiel de production dépasse 100 000 euros sont plus nombreuses qu'en 2000 (+ 12 %) et occupent une part plus importante : 33 % contre 24 % en 2000. Elles concentrent 73 % de la production agricole potentielle départementale.

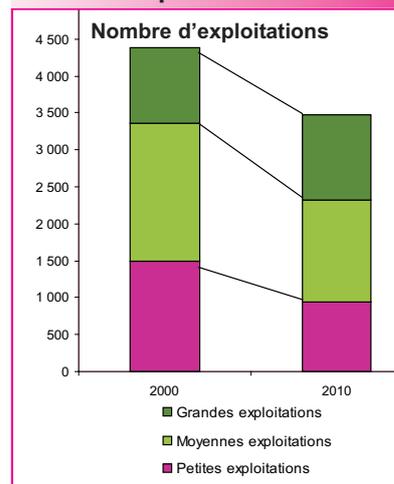
Les trois principaux systèmes de production sont l'élevage « bovins viande », les grandes cultures et le système mixte « grandes cultures et élevage bovin ». Ces trois orientations technico-économiques (Otex) concernent 81 % des exploitations moyennes et grandes du département (83 % en 2000). L'Otex dominante reste l'élevage « bovins viande » malgré la forte baisse de 17 % du nombre d'exploitations. Le système mixte « grandes cultures et

élevage bovin » recule aussi (- 17 %). Seules les grandes cultures résistent (- 3 %).

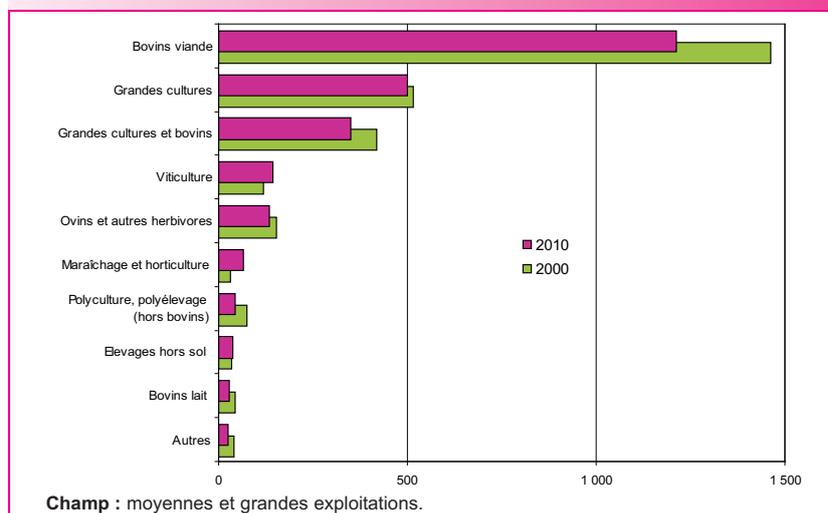
Toutes les exploitations spécialisées en bovins viande et en « grandes cultures et élevage bovin » concentrent respectivement 72 % et 20 % du troupeau de vaches allaitantes du département. En 2010, année à la sécheresse peu marquée, elles ont utilisé 91 % des 116 000 tonnes de paille achetées par les éleveurs nivernais, dont 86 % par les seuls spécialisés. L'Otex « maraîchage et horticulture » a une progression apparente liée au fait que les producteurs de sapins de Noël ont été recensés pour la première fois en 2010.

Les spécialisations sont territorialisées : les bovins à l'est et au sud et les grandes cultures au nord-ouest.

Augmentation des grandes exploitations



Recul des élevages bovins spécialisés



Des exploitations très grandes ...

Malgré la diminution importante du nombre d'exploitations, la surface agricole utilisée (SAU), estimée en 2010 à 370 200 hectares, accuse une légère baisse de 0,7 % par rapport à 2000.

En moyenne, au cours des 10 dernières années, les exploitations nivernaises se sont agrandies de 2 hectares par an. La SAU moyenne des exploitations a ainsi progressé de 24 % depuis 2000 pour atteindre 106 hectares et 141 hectares pour les exploitations moyennes et grandes. La Nièvre se situe ainsi au 1^{er} rang en Bourgogne et au 8^e rang national pour la taille des exploitations. Cet accroissement est significatif pour les exploitations de plus de 200 hectares et encore plus marqué pour celles de plus de 300 hectares. Le nombre de ces dernières a augmenté de 70 %. Les unités de plus de 200 hectares mettent en valeur 40 % de la SAU totale. La Nièvre demeure un département à vocation herbagère : la superficie tou-

jours en herbe représente 52 % de la SAU ; elle a augmenté de 0,8 % depuis 2000. Si l'on ajoute les prairies temporaires, la surface en herbe représente 62 % de la SAU.

Les céréales constituent la deuxième utilisation du territoire et occupent un quart de la SAU, tandis que les oléagineux en représentent 10 %.

Plus de 1 500 hectares sont consacrés à la vigne. Cette surface a augmenté de 15 % depuis 2000.

La Nièvre est le premier département de France pour la production de sapins de Noël avec plus de 1 000 hectares consacrés à cette activité.

Malgré une baisse de 23 % du nombre de détenteurs, le cheptel bovin est au même niveau qu'en 2000. La taille moyenne des troupeaux s'est agrandie de 30 % passant de 128 bovins en 2000 à 166 bovins en 2010. La Nièvre occupe ainsi la première place au niveau national pour le nombre de vaches allaitantes par élevage : 67 contre 52 en 2000.

... et individuelles.

Les 2 450 exploitations individuelles forment 70 % des unités. C'est la plus forte proportion des départements bourguignons. Elles produisent 43 % du potentiel nivernais. En parallèle, les formes sociétaires, dont 550 EARL et 250 Gaec, représentent 29 % des exploitations et participent à hauteur de 56 % du produit agricole départemental. Les petites et moyennes exploitations conservent

majoritairement le statut individuel. Les grandes structures choisissent pour 37 % le statut individuel, 31 % l'EARL et 20 % le Gaec.

En 2010, la moitié des exploitants ont 50 ans ou plus, près d'un sur cinq a 60 ans ou plus, comme en Côte-d'Or. Près de la moitié des petites exploitations ainsi que 9 % des moyennes et grandes sont dirigées par des sexagénaires.

400 exploitations pratiquent une activité de diversification dont 150 comme entrepreneurs de travaux agricoles.

90 transforment à la ferme et 60 ont une activité d'hébergement.

12 % des exploitations commercialisent via des circuits courts (20 % en Bourgogne).

75 % des viticulteurs pratiquent la vente directe.

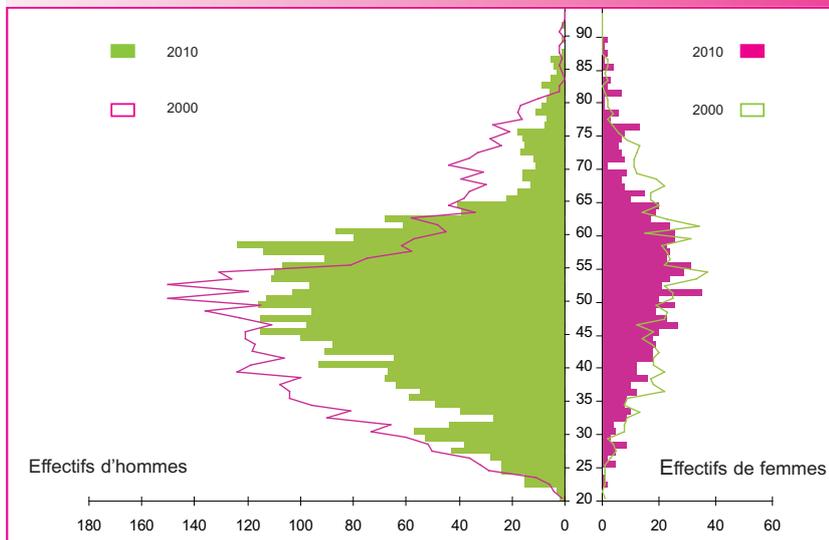
800 exploitations sont engagées dans des démarches sous signe de qualité ou d'origine :
140 en AOP-AOC (93 % sont des viticulteurs),
110 en label rouge,
110 en agriculture biologique ou conversion.

90 % des élevages allaitants nivernais commercialisent des broutards. Les deux-tiers d'entre eux vendent les mâles en majorité avant l'âge de 12 mois.

La Nièvre élève 5 700 chèvres, dans des cheptels de 60 têtes en moyenne. Cette production se situe sur l'aire de l'Appellation « crottin de Chavignol ».

Malgré une baisse de 72 % des élevages, la Nièvre est le seul département de la région où l'effectif de porcs à l'engraissement croît (+ 10 %).

Beaucoup moins d'exploitants trentenaires qu'en 2000



Quelques chiffres clés de la Nièvre

| Structures | 2010 | Evolution depuis 2000 en % | Superficies en hectares | 2010 | Evolution depuis 2000 en % |
|--|-------------------------|----------------------------------|---------------------------------|---------|----------------------------------|
| | Exploitations agricoles | 3 500 | | - 21 | Céréales |
| <i>dont engagées en agriculture biologique</i> | 110 | + 108 | Oléagineux | 32 650 | - 2 |
| <i>dont engagées en AOC-AOP</i> | 140 | - 3 | Protéagineux | 2 550 | + 151 |
| Exploitants | 4 150 | - 17 | Cultures fourragères | 42 600 | + 0 |
| <i>dont âgés de - de 40 ans</i> | 900 | - 35 | Superficie toujours en herbe | 192 900 | + 1 |
| Salariés permanents | 1 130 | + 0 | Vignes | 1 550 | + 15 |
| Saisonniers (en UTA) | 200 | - 9 | Jachères | 5 450 | - 51 |
| Exploitations moyennes et grandes | 2 500 | - 12 | Taille des exploitations | | |
| SAU moyenne des exploitations sans vigne (1) | 149 | + 17 | < 50 ha | 1 220 | - 32 |
| SAU moyenne en vignes des exploitations (1) | 8,6 | + 55 | 50 - 100 ha | 650 | - 34 |
| Effectifs (nb de têtes) | | | 100 - 200 ha | 1 120 | - 10 |
| Vaches allaitantes | 141 400 | + 0 | > 200 ha | 510 | + 34 |
| Vaches laitières | 3 600 | - 20 | Statut des exploitations | | |
| Total bovins | 368 500 | + 0 | Exploitations individuelles | 2 450 | - 33 |
| Brebis mères | 52 200 | - 34 | GAEC | 250 | - 7 |
| Total ovins | 73 400 | - 34 | EARL | 550 | + 97 |
| Total caprins | 7 900 | + 27 | Autre statut | 250 | + 44 |
| Total porcins | 22 900 | + 0 | Mode de faire valoir | | |
| Poulets de chair | 319 300 | - 37 | Faire valoir direct | 33 % | + 1 |
| | | | Fermeage à des tiers* | 67 % | - 1 |

(1) en ha - champ des exploitations moyennes et grandes

Source : Agreste - Recensements agricoles

*fermeage hors terres prises en location auprès d'associés

Définitions

■ **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découpées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).
- elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...)
- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

■ **Les actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole.

Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation. Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet.

Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

■ **Le travail effectué** sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail.

L'unité de travail annuel (UTA) permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

■ **Les surfaces agricoles** et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute**

standard (PBS). Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « **moyennes et grandes exploitations** », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « **grandes exploitations** » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros. 25 000 euros correspondent par exemple à une exploitation « bovins viande » de 45 hectares et d'environ 70 têtes.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique (Otex)**.

■ **Cuma** : coopérative d'utilisation du matériel agricole.

EARL : exploitation agricole à responsabilité limitée. La participation de tous les associés aux travaux n'est pas obligatoire.

Gaec : groupement agricole d'exploitation en commun. Tous les associés participent aux travaux.